

# SPORT DE HAUT NIVEAU

Soutien aux <u>« Equipes de sports collectifs JEUNES »</u> engagées en Championnat national Soutien aux <u>« Equipes de Sports individuels pratiqués PAR EQUIPE »</u> engagées en National

#### Bénéficiaires:

Clubs sportifs déclarés en Haute Loire affiliés à une Fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports engageant :

- une équipe jeune en Championnat national
- ou une **équipe de sport individuel pratiqué par équipe** (*Jeune ou Senior*) (ex : triathlon, sport boules, cyclisme, ...)

### Modalités d'intervention :

Subvention « Subvention Forfaitaire Ajustable »

calculée par application d'un <u>taux de 25 %</u> sur une assiette de dépenses éligibles après déduction des éventuelles aides fédérales

<u>Assiette de dépenses éligibles</u> : salaire de l'entraineur, frais d'engagements, de déplacements, frais induits par une évolution au niveau national

## Plafonds:

- 1 / Aide départementale indexée sur le niveau d'implication des collectivités de proximité :
- « **Subvention Forfaitaire Ajustable** » plafonnée au montant des subventions des collectivités de proximité : commune(s) + intercommunalité(s)
- 2 / Aide départementale indexée sur le montant du budget du club :
- 25% du budget du club si il est < 152 500 €
- 15% du budget du club si il est > 152 500 €

# Procédure:

Dépôt des demandes de subvention en début de saison sportive

### Contacts:

Département de la Haute Loire

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires **Direction déléguée Développement Durable et Sports** 

Tel: 04 71 07 43 45 - Courriel: sport@hauteloire.fr

Hôtel du Département

1, Place Monseigneur de Galard CS 20310 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX tél 04 71 07 43 43

hauteloire.fr